

46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
Collectivité

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 16/09/2026
ID : 046-214600892-20260904-2026_073-BF



CAS

ARRETE - SIGNATURES

2026-073

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
VOTES : Pour 5
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Maire

A DURAVEL, le 04/09/2026

Le Maire

Date de convocation : 31/08/2026

ERIC BESSOU
Maire-Adjoint

Délibéré par le Assemblée

réuni en session ordinaire

A DURAVEL
le Assemblée

, le 04/09/2026

ARRIGHI Lana	
BESSOU Eric	
BROUSSE Valérie	
HEBERT Catherine	
PLANTADE Philippe	
SANCHEZ PASCUAL Remedios	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 16/09/2026.

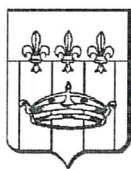
, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/09/2026

A DURAVEL, le 04/09/2026

Rémiédios SANCHEZ PASCUAL
Secrétaire de Séance

ERIC BESSOU
Maire-Adjoint





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_074-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-074

L'an deux mille vingt six, le quatre septembre à vingt heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Philippe PLANTADE, Président.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.08.2026

Présents : M. PLANTADE, Mme HEBERT, M. BESSOU, Mmes SANCHEZ
PASCUAL, ARRIGHI, BROUSSE

Secrétaire de séance : Rémédios SANCHEZ PASCUAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

OBJET

**ADOPTION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE
2026**

**BUDGET
CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2026 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2026 de la Commune de DURAVEL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont
de la production du CFU ;

Considérant que Eric BESSOU a été désigné pour présider la séance lors
de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Philippe PLANTADE, Président, n'a pas pris
part au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2026 de la Commune de
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2025 qui s'élève à + 6 041.76 € en fonctionnement

Pour 2026 : - en fonctionnement, un déficit de - 6 041.76 €

Résultat cumulé : 0 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

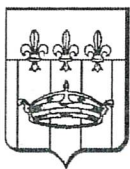
Secrétaire de séance

Rémédios SANCHEZ PASCUAL

Le Maire-Adjoint

Eric BESSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 16/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_075-DE

Berser
Levrault

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil d'Administration du CCAS de DURAVEL, Lot dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Philippe PLANTADE, Président.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.08.2026

Présents : M. PLANTADE, Mme HEBERT, M. BESSOU, Mmes
SANCHEZ PASCUAL, ARRIGHI, BROUSSE

2026-075

Secrétaire de séance : Rémédios SANCHEZ PASCUAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-15,

Vu l'installation du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à la nomination d'un secrétaire de
séance pour la présente séance,

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE Rémédios SANCHEZ PASCUAL en qualité de secrétaire de
séance pour cette réunion

OBJET

**DESIGNATION
SECRETAIRE DE
SEANCE
CCAS**

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Rémédios SANCHEZ PASCUAL
secrétaire de séance

Philippe PLANTADE
Président